



COMPTE - RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

Le 2 juin deux mille vingt à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 26 mai 2020

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, LELONG Annabelle, BOUQUET Christian, FRESNEDA Virginie, STROUPPE André, NATUREL Elodie, ROCHAT Emmanuel, BYDEKERCKE Justine, LEROUGE David, CHAUVEAU Karine, FOUBERT François

Secrétaire de séance : Elodie NATUREL

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

L'ordre du jour de la séance :

- 1-** Avenant N°1 du lot N°3 « menuiseries extérieures aluminium » du marché « réhabilitation d'un logement 9 rue St Roch »
- 2-** Avenant N°1 du lot N°5 « cloisons doublages isolation » du marché « réhabilitation d'un logement 9 rue St Roch »
- 3-** Avenant N°1 du lot N°6 « électricité chauffage VMC » du marché « réhabilitation d'un logement 9 rue St Roch »
- 4-** Travaux extension de la salle des fêtes
- 5-** Travaux sur diverses routes communales
- 6-** Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 7-** Etang communal des Marnières – vente de cartes de pêche
- 8-** Devis ordinateur
- 9-** Musique et théâtre au Pays
- 10-** Questions diverses

24 – AVENANT N°1 DU LOT N°3 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM » DU MARCHE « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH»

Vu la délibération N° 2019-12 en date du 21 mars 2019 portant sur l’attribution des différents lots du marché « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH» .

Considérant le devis supplémentaire de l’entreprise DUMAZERT sur le lot N°3 « menuiseries extérieures aluminium » correspondant au changement des volets battants (occultation) entraînant une augmentation du lot de 2 393.07 € HT soit 2 632.38 € TTC

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de signer l’avenant.

Après avoir pris connaissance des modifications et du devis, le Conseil Municipal à l’unanimité

- Autorise le Maire à signer l’avenant N°1 du lot N°3 « menuiseries extérieures aluminium » du marché « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH » pour un montant de 2 393.07 € HT soit 2 632.38 € TTC portant le montant du lot N°3 à 13 193.71 € HT soit 14 513.08 € TTC

25 – AVENANT N°1 DU LOT N°5 « CLOISONS DOUBLAGES ISOLATION » DU MARCHE « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH»

Vu la délibération N° 2019-12 en date du 21 mars 2019 portant sur l’attribution des différents lots du marché « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH» .

Considérant le devis supplémentaire de l’entreprise COUTURE sur le lot N°5 « Cloisons doublages isolation » correspondant à la cage d’escalier entraînant une augmentation du lot de 249.70 € HT soit 274.70 € TTC

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de signer l’avenant.

Après avoir pris connaissance des modifications et du devis, le Conseil Municipal à l’unanimité

- Autorise le Maire à signer l’avenant N°1 du lot N°5 « Cloisons doublages isolation » du marché « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH » pour un montant de 249.70 € HT soit 274.70 € TTC portant le montant du lot N°5 à 10 122.63 € HT soit 11 134.89 € TTC

26 – AVENANT N°1 DU LOT N°6 « ELECTRICITÉ CHAUFFAGE VMC » DU MARCHE « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH»

Vu la délibération N° 2019-12 en date du 21 mars 2019 portant sur l’attribution des différents lots du marché « REHABILITATION D’UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH» .

Considérant le devis supplémentaire de l'entreprise Vincent RENARD sur le lot N°6 « électricité chauffage VMC » correspondant à l'installation d'une pompe à chaleur entraînant une augmentation du lot de 5 102.00 € HT soit 5 61200 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant.

Après avoir pris connaissance des modifications et du devis, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer l'avenant N°1 du lot N°6 « Electricité chauffage VMC » du marché « REHABILITATION D'UN LOGEMENT 9 RUE ST ROCH » pour un montant de 5 102.00 € HT soit 5 612.00 € TTC portant le montant du lot N°6 à 11 102.00 € HT soit 12 212.20 € TTC

27- TRAVAUX EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la salle des fêtes. Les travaux sont évalués à 280 000.00 € HT soit 336 000.00 € TTC

Le Maire propose de financer ce projet d'extension de la façon suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux + Architecte + Etudes	280 000.00 €	DETR 50 %	140 000.00 €
		Fonds de concours Châteauroux Métropole	15 555.00 €
		Région (50% sur l'isolation/ ventilation)	A déterminer
		Auto – financement	124 445.00 €
TOTAL	280 000.00 €		280 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire un appel public à la concurrence et à signer toutes les pièces des marchés.
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous et sollicite la DETR 2020 ainsi que les fonds de concours auprès de Châteauroux Métropole
- Précise que la subvention auprès de la Région pourra être demandée lorsque le marché sera attribué et que le montant des travaux concernant l'isolation/ventilation sera connu.

28- TRAVAUX SUR DIVERSES ROUTES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise KAZMIERCZAK portant sur des travaux de curage et décapage sur diverses routes communales :

- Route de la Cornière du Bois
- Route des Laboureaux – allée Louis XIII
- Route du Domaine Neuf

Il précise que des travaux d'enrobé devront avoir lieu par la suite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de faire une visite des routes avec la commission de la voirie afin d'évaluer les travaux
- Autorise le Maire à demander des devis pour les enrobés
- Indique que les décisions seront prises lors d'une prochaine séance

29- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Compte-tenu des spécificités du travail du secrétariat, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de première classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 2 juin 2020 et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 2 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer à compter du 2 juin 2020 un poste d'Adjoint Administratif Principal de première classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- De supprimer à compter du 2 juin 2020 le poste d'Adjoint Administratif Principal de deuxième classe
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la Commune.

30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, d'arrêter le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le tableau des effectifs du personnel comme suit à compter du 2 juin 2020

FI LIERE ADMINISTRATIVE TITULAIRES

GRADE

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
ADJOINT ADMINSTRATIF TERRITORIAL

1 (35 H)
1 (7H)

FILIERE TECHNIQUE TITULAIRES

GRADE

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1 (35 H)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1 (25 H)

EMPLOI PERMANENT CDI

GRADE

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (13H20)
---	-----------

NON TITULAIRES CDD

GRADE

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (14H)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (12H30)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (4H50)

31- ETANG COMMUNAL DES MARNIÈRES – VENTE DES CARTES DE PÊCHE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de pêche de 2019 pour la saison 2020 :

Habitants de la commune de JEU-LES-BOIS :

- Carte à la journée 5,00 €

Personnes « Extérieures » à la Commune :

- Carte à la journée 6,00. €

La pêche à l'Etang communal des Marnières sera ouverte à partir du samedi 6 juin 2020 jusqu'au lundi 14 septembre 2020 les samedis - dimanches - lundis et jours fériés, tous les jours en juillet et Août.

Afin de faire découvrir l'Etang aux habitants de la commune, le Conseil Municipal décide d'organiser deux week-ends découverte les 18- 19 juillet 2020 et 15-16 août 2020 où la pêche sera gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune après inscription auprès du secrétariat de la Mairie. Le nombre de pêcheurs sera limité en fonction de la capacité autour de l'Etang.

32 – DEVIS ORDINATEUR

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour le changement d'ordinateur du second poste à la Mairie. Il explique que le poste actuel est devenu obsolète et qu'il est impossible d'installer Windows 10.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le devis de Flotec informatique pour un montant de 649.17 € HT soit 779.00 € TTC
- Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

33. MUSIQUE ET THÉÂTRE AU PAYS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un spectacle était programmé le samedi 16 mai 2020 dans l'église de JEU LES BOIS dans le cadre du projet « Musique et théâtre au Pays » avec la Compagnie « PHÖENIX ARTS ».

Ce spectacle ayant été déprogrammé des suites de la crise sanitaire, la compagnie propose une nouvelle date le samedi 26 septembre 2020 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Renouvelle son accord pour cette nouvelle date dans les mêmes conditions que la représentation initialement prévue le 16 mai 2020 (*voir délibération N°2019-50 du 21 octobre 2019*)
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation

Questions diverses :

- Devis à demander pour des persiennes à l'école
- Achat de deux tables pour mettre à l'étang communal des Marnières ainsi que deux nasses afin de piéger les poissons chats qui envahissent l'étang
- Distribution de tracts dans les boîtes aux lettres afin de rappeler la réglementation sur le bruit
- Etudier l'aménagement de ralentisseurs sur la route de la Lande

Le secrétaire de séance,
Elodie NATUREL

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,